

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20240607-lmc138358-BF-1-1

Date de télétransmission : 20 juin 2024

Date de réception : 20 juin 2024

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 7 JUIN 2024

DELIBERATION N° 3.3

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DES BUDGETS ANNEXES - BUDGET
ANNEXE DE LA RÉGIE DES PORTS DE VILLEFRANCHE-SUR-MER**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 8 décembre 2017 par l'assemblée départementale créant le budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer ;

Vu le rapport de son président présentant les comptes administratifs 2023 des budgets annexes de la collectivité tels qu'ils apparaissent à la clôture de l'exercice, et notamment le compte administratif 2023 du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Le président en exercice du Conseil départemental, M. GINESY, s'étant retiré de la salle des délibérations et M. BECK ayant été désigné président de séance ;

Décide

D'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer tel qu'il figure en annexe.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental